

CONSEIL DE DISCIPLINE

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 22-07-0339

DATE : Le 29 octobre 2009

LE CONSEIL : Me Jean-Guy Gilbert Président
 Gérard Trépanier, ingénieur Membre

**Louis Tremblay, ingénieur et André Prud'homme, ingénieur, en leur qualité
respective de syndic et de syndic adjoint de l'Ordre des ingénieurs du Québec**
Partie plaignante

c.

Louis Audet, ingénieur
Partie intimée

RECTIFICATION EN VERTU DE L'ARTICLE 161.1 DU CODE DES PROFESSIONS
DE LA DÉCISION SUR CULPABILITÉ DU 1^{er} OCTOBRE 2009

[1] Le Conseil, suite à la réception de la requête du procureur du plaignant et de la contestation du procureur de l'intimé, en vient à la conclusion suivante :

- Bien que la décision dans son ensemble ne comporte pas d'ambiguïté, le Conseil considère qu'il y a un lapsus concernant le mot chef à certains paragraphes de la décision et que le mot « paragraphe » aurait dû être employé.

[2] Le Conseil modifie certains passages de la décision ainsi :

page 44 : « **Paragraphes** 1 et 2 de la plainte »

page 48 : « **Paragraphes** 3 et 4 de la plainte »

page 48 - « 120 : Pour les motifs développés ci-dessus pour les premier et deuxième **paragraphes** de la plainte, le harnais est un système mécanique qui correspond aux exigences de l'article 2 e) de la *Loi sur les ingénieurs*. »


page 49 : « **Paragraphe 5** de la plainte »

page 51 - « 156 : **DÉCLARE** l'intimé coupable des 5 **paragraphes** de la plainte du 21 mars 2007 concernant les articles .201, 2.04, 3.02.04 et 4.01.01 a) du *Code de déontologie des ingénieurs*. »

Page 51 - « 157 : **ORDONNE** l'arrêt conditionnel des procédures sous les **paragraphes** 1 et 2 de la plainte concernant l'article 59.2 du *Code des professions*. »

COPIE CONFORME


Josée Le Tarte, secrétaire
du Conseil de discipline


Me Jean-Guy Gilbert


Gérard Trépanier, ingénieur

Me Charles A. Dupuis

Procureur(e) de la partie plaignante

Me Jean-Guy Villeneuve

Procureur(e) de la partie intimée

Date d'audience : 29 octobre 2009